

ANNEXE A LA DELIBERATION**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE RLP****► Les modalités définies par la Commune**

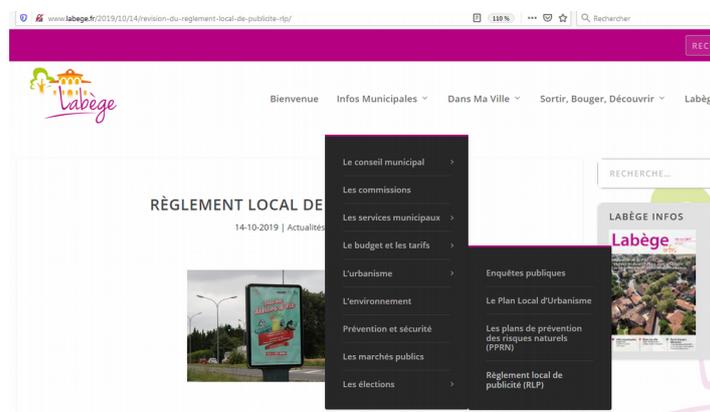
La procédure d'élaboration du RLP est définie par le Code de l'environnement, qui renvoie, pour le déroulement de la procédure elle-même, dont la concertation, aux dispositions définies par le Code de l'urbanisme pour l'élaboration des PLU.

La délibération du 18 juin 2019 prescrivant la révision du RLP a défini les modalités de la concertation, visée par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, selon les formes suivantes :

- l'organisation d'une réunion publique,
- l'organisation d'une réunion avec les acteurs économiques locaux,
- l'organisation d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA),
- la mise à disposition, pendant toute la durée de l'étude, d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, à l'accueil du service urbanisme de la mairie aux horaires suivants : 9h à 12h et 14h à 17h du lundi au vendredi,
- une information régulière sur le site internet de la Ville de Labège,

► Modalités mises en œuvre et déroulement de la concertation**1. Site internet de la Ville**

Une page d'information du public dédiée à l'élaboration du RLP a été mise en place sur le site internet de la Ville le 14 octobre 2019 et régulièrement actualisée.



RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

14-10-2019 | Actualités générales



Le Règlement Local de Publicité définit les orientations de la Ville des enseignes, pré-enseignes et publicité sur son territoire et encadre leur implantation. C'est un outil d'aménagement du territoire au service de l'image de la ville, en terme de paysage et de cadre de vie.

MISE EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Labège date de 1986. Les textes encadrant les règlements locaux de publicité prévoient une caducité des documents actuellement en vigueur en juillet 2020. La Ville de Labège a donc engagé la révision de son RLP, afin de se doter d'un document actualisé et répondant aux exigences patrimoniales et aux réglementations actuelles. La population, les acteurs économiques locaux et les Personnes Publiques Associées sont invités à participer à son élaboration au cours d'une phase de concertation avant l'enquête publique.

LE RLP DE LABÈGE EST EN COURS DE RÉVISION

Par délibération en date du 18 juin 2019, le Conseil Municipal a prescrit la procédure de révision du RLP. [Télécharger](#)

Cette procédure de révision du RLP a été engagée en vue de poursuivre les objectifs suivants :

- Actualiser le zonage
- Mettre en valeur les espaces naturels et les entrées de ville
- Déterminer les possibilités et les conditions d'implantation de la publicité
- Fixer les règles esthétiques pour l'installation des enseignes
- Maîtriser l'implantation publicitaire sur les grands axes et les zones commerciales et conserver l'exigence de règles qualitatives strictes
- Encadrer les dispositifs lumineux.

DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE

Cette révision est conduite avec l'aide d'un bureau d'études qui accompagnera la Ville tout au long de la procédure. L'objectif est d'approuver la révision du RLP avant juillet 2020.

> UN REGISTRE DE CONCERTATION

Destiné à recueillir toutes les observations et propositions, un registre a été ouvert. Il est mis à disposition du public pendant toute la durée de la révision à l'accueil de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

> DES RÉUNIONS DE CONCERTATION :

- **Réunion : mardi 5 novembre de 15h à 17h** avec les acteurs économiques locaux (commerçants, enseignant, entrepreneurs, hôteliers, artisans, agriculteurs)
- **Réunion publique : mardi 5 novembre de 18h30 à 20h30** avec les habitants de Labège
- **Réunion : mardi 5 novembre de 10h à 12h** avec les personnes publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, les communes limitrophes, CCIT, Région, Tisséo-SMTC...)



Lieu de la réunion : salle de la Ronde (salle du conseil municipal - en face de la médiathèque) rue de l'Autan.

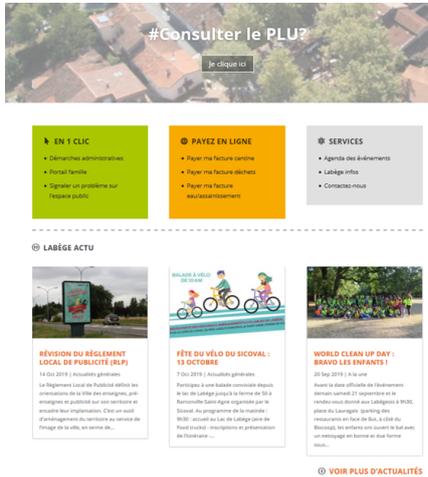
LES COMPTE RENDUS DE CES 3 RÉUNIONS :

- Révision du règlement local de publicité Réunion de concertation Acteurs économiques 5 novembre 2019 [Télécharger](#)
- Révision du règlement local de publicité Réunion de concertation Public - 5 novembre 2019 [Télécharger](#)
- Révision du règlement local de publicité Réunion de concertation Personnes publiques associées (PPA) - 5 novembre 2019 [Télécharger](#)

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations pour les publicités et les enseignes ont été ensuite soumises au débat du Conseil Municipal le 12 novembre 2019 : [Télécharger](#)

Plus d'informations : Mairie de Labège - Service urbanisme - accueil@ville-labege.fr / 05 62 24 44 44

Source : <http://www.labege.fr/2019/10/14/revision-du-reglement-local-de-publicite-rlp/>



Source : <http://www.labege.fr/>

2. Expression du public et réunion publique

- Un **registre** destiné aux observations a été mis à disposition du public à l'accueil du service urbanisme de la mairie aux horaires suivants : 9h à 12h et 14h à 17h du lundi au vendredi à compter du 25 juin 2019 (amendé le 25 octobre 2019 par la mise à disposition du diagnostic et propositions d'orientations relatif au RLP de Labège), et ce jusqu'à l'arrêt du RLP.

Aucune remarque n'a été recueillie dans le registre.

Seul un courrier de l'Union de la publicité extérieure (UPE) daté du 16 janvier 2020, a été reçu en mairie par courriel ce même jour. Ce dernier n'appelle pas pour sa part une adaptation du projet du règlement écrit.

- Une **affiche** au format A3 relative à la mise à disposition du registre a été apposée devant la mairie – rue de la Croix Rose – du 25 juin 2019 jusqu'à l'arrêt du RLP.



- Un article est paru dans le **bulletin municipal** « Labège infos », n° 263 diffusé et distribué dans toutes les boîtes des Labégeois et Labégeoises entre le 6 et le 8 janvier 2020.



Infos municipales : Les travaux de réhabilitation de la Rotonde Saint-Sanis continuent (p.17)
 Dans ma ville : Invitation aux concertations journal (p.18)
 Sortir, bouger, découvrir : Séminaire Carte de publicitè (p.24) / Concert de la Chanteuse (p.25)

Révision du Règlement Local de Publicité

La Ville de Labège a engagé la révision du Règlement Local de Publicité le 18 juin 2019, afin de se doter d'un document actualisé et répondant aux exigences patrimoniales et aux réglementations actuelles. Le diagnostic a été présenté aux acteurs économiques locaux, aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à la population dans le cadre de la concertation. Enfin, un débat sur les orientations a eu lieu au sein du Conseil Municipal le 12 novembre. Les prochaines étapes seront la rédaction et l'arrêt du projet, la nouvelle consultation des PPA, l'enquête publique prévue courant mai/juin 2020 pour une approbation du dossier courant de l'été.

La concertation reste ouverte jusqu'à l'arrêt du projet prévu courant janvier/février 2020. Toute remarque ou suggestion peut être adressée à la Mairie ou consignée sur le registre disponible au service urbanisme.

Envoyé en préfecture le 29/01/2020

Reçu en préfecture le 29/01/2020

Affiché le

SLO

ID : 031-213102544-20200121-008D_2020-DE

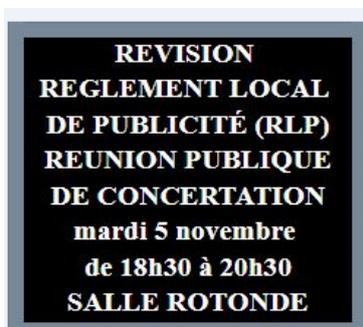
- 12 -

Source : extrait du bulletin municipal de Labège n° 263

- Une **réunion publique** s'est tenue le 5 novembre 2019 à la salle de la Rotonde à 18h30, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAUDEAU, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.

L'objectif était de recueillir les observations du public sur le projet durant la phase de concertation. La réunion a été annoncée par les moyens habituels : site internet de la ville, panneau d'information lumineux, affiches apposées dans les emplacements habituels et mise à disposition de flyers à l'accueil de la mairie.

Cette réunion a bien été tenue mais a été levée à 19 heures faute de participants.



Capture écran du panneau d'information lumineux de Labège situé aux abords de la RD16 et de l'avenue des Cathares (daté 15 octobre 2019)

Logo Labège

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

VEZ PARTICIPER
à son élaboration

Il s'agit de la phase de concertation avant l'enquête publique pour partager avec vous les orientations et les propositions réglementaires du RLP.

Réunion avec les **ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX**
Commerçants, enseignants, entrepreneurs, hôteliers, artisans, agriculteurs...

→ **Mardi 5 novembre 2019**
de 15h à 17h
Salle de la Rotonde - rue de l'Autan
(salle du conseil municipal - face à la médiothèque)

S'informer et participer

- Retrouvez les documents relatifs au RLP sur le site internet de la Mairie : www.labege.fr
- Inscrivez vos remarques dans le registre de concertation et d'observation disponible à l'accueil de la mairie - rue de la Croix Rose 31670 Labège
accueil@ville-labège.fr / 05 62 24 44 44

Modèle de l'affiche (format A3) et du flyer (format A5)

3. Réunion avec les acteurs économiques locaux et l'affichage

- Une **réunion avec les acteurs économiques locaux** a été programmée le 5 novembre 2019, sur invitation par courriel (diffusion sur 564 mails) via l'assistance du Service Animation et Relation Economique du SICOVAL.

affiche RLP 05 1119 .pdf

INFORMATION DE LA PART DE LA MAIRIE DE LABÈGE

Bonjour,

La Commune de Labège est dotée depuis 1986 d'un Règlement Local de Publicité (RLP) afin d'encadrer les autorisations en matière d'enseignes et de publicité. Les textes relatifs à ces règlements locaux de publicité prévoient une caducité de notre document le 14 juillet 2020.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal a entrepris, par délibération en date du 18 juin 2019, l'inscription de la révision de notre RLP et la définition des modalités de concertation afin de nous doter d'ici l'été prochain d'un document plus moderne, conformes aux exigences patrimoniales et aux réglementations actuelles.

La délibération citée précédemment précise notamment que les acteurs économiques locaux concernés par le RLP (sous-entendu les commerçants, entrepreneurs, hôteliers, artisans, agriculteurs, écoles privées et toutes entreprises susceptibles de demander une enseigne ou de la modifier...) implantés sur la Commune de Labège seront associés à cette démarche par le biais d'une réunion qui se tiendra le 5 novembre prochain de 15h à 17h à la salle de La Rotonde à Labège.

Ci-joint invitation pour plus de renseignements.

Bien cordialement,

Service Animation et Relation Economique
Direction du Développement et de l'Animation Economique



Courriel envoyé aux commerçants, artisans, entrepreneurs situés sur le territoire de Labège accompagnée de l'invitation (pièce attachée).



Capture écran du panneau d'information lumineux de Labège si tué aux abords de la RD16 et de l'avenue des Cathares (daté 15 octobre 2019).

- La Ville de Labège a associé les **professionnels de l'affichage** et leurs organisations professionnelles par courrier recommandé envoyé le 22 octobre 2019 à participer à une cette même **réunion**.

La réunion s'est tenue le mardi 5 novembre 2019 à la salle de la Rotonde à 15 heures sous la présidence de Monsieur le Maire. L'objectif était de recueillir les observations des acteurs économiques sur le projet durant la phase de concertation, en vue d'approuver la révision du RLP avant juillet 2020.

Le diagnostic et les orientations ont été présentés et ont donné lieu à quelques échanges. L'ensemble des observations exprimées a été examiné.

Le compte rendu de la réunion est tenu à la disposition du public au service urbanisme ainsi que sur le site internet de la Ville de Labège (à minima jusqu'à l'approbation du RLP).

4. Réunions avec les Personnes Publiques Associées

- Une **réunion** s'est tenue le 5 novembre 2019 à la salle de la Rotonde à 10 heures sous la présidence de Monsieur Fabrice BAUDEAU, 1^{er} Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.

Des représentants des services de l'État, de la Commune limitrophe de Toulouse et de Tisséo-SMTC étaient notamment présents.

A l'issue d'une présentation du diagnostic et des orientations, les participants ont exprimé leurs points de vue. L'ensemble des observations exprimées a été examiné.

Le compte rendu de la réunion est tenu à la disposition du public au service urbanisme ainsi que sur le site internet de la Ville de Labège (à minima jusqu'à l'approbation du RLP).

► Bilan de la concertation

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la Commune a organisé la concertation pendant toute la durée de la révision du projet de RLP. Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants, les PPA, les professionnels de l'affichage ainsi que les acteurs économiques locaux du territoire vers le milieu du projet et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

La majorité des remarques exprimées lors des réunions du 5 novembre 2019 mettent en exergue le souhait d'un projet conciliant le respect ainsi que le maintien de la qualité du cadre de vie avec la nécessité d'assurer une lisibilité économique des entreprises implantées sur le territoire.

C'est en prenant en compte l'ensemble de ces remarques que la Commune de Labège a fait des choix et pu finaliser un projet de RLP.

Ainsi, il convient de dresser un bilan favorable de la concertation.

Conclusion : L'ensemble des modalités de la concertation définies par la Commune a été respecté. Le bilan de la concertation montre une très faible implication du public et des acteurs économiques locaux, pour preuve l'absence de remarques portées sur le registre mis à disposition à l'accueil de la mairie.

Seules les personnes directement impliquées au titre de leur compétence (Personnes Publiques Associées) ou de leur activité (professionnels de l'affichage) se sont manifestées. Les réunions du 5 novembre 2019 ont toutefois permis de valider les dispositions et vérifier la prise en compte des préoccupations de chacun.